

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 19 juillet 2022 et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Jean-René Martin était présent à la rencontre de la R.I.A.M.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2022-07-R6013 Ouverture de la séance ordinaire du 19 juillet 2022

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2022-07-R6014 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 PERO – Demande de don – Défis coureur des bois
- 100.2 Commission de Toponymie – Refus Rue Joanie

Conseil municipal

- 110.1 Demande participation financière – Polyvalente Maniwaki
- 110.2 MRCVG – Demande appui – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais
- 110.3 Ville de Gracefield – Demande de succursale SQDC

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 juin 2022

Sécurité publique

- 200.1 Ville de Maniwaki – Fin de l'entente relative à la fourniture de service incendie

Voirie

- 300.1 MAMH – Acceptation des travaux (TECQ) Croissant Vachon, Egan, Beaulieu et du Champs
- 300.2 MTQ – Réparation du Boulevard Desjardins et Route 105

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Résolution demandant au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2022-07-R6015 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 juin 2022

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

2022-07-R6016 Don au PERO

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire un don au montant de 100\$ au Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) pour l'organisation d'un événement sportif en forêt. Ce montant sera pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2022-07-R6017 Demande ajout d'un nom de rue

CONSIDÉRANT QU'un projet domiciliaire a vu le jour dans la municipalité d'Egan-Sud;

CONSIDÉRANT QUE des terrains pour la construction de résidences seront vendus très prochainement;

CONSIDÉRANT QUE toute la publicité a été faite pour le projet « rue de Joanie »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal se sont prononcés fortement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des

conseillers présents que le nom « rue de Joanie » soit ajouté à la liste officielle des odonymes de la municipalité

ET QUE cette demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

Adoptée.

2022-07-R6018 Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

CONSIDÉRANT les demandes adressées par la Coopératives des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centre hospitaliers;

CONSIDÉRANT que malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

CONSIDÉRANT qu'une annonce de modification des heures service a été déposé par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population;

CONSIDÉRANT cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

CONSIDÉRANT que bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

CONSIDÉRANT que des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

CONSIDÉRANT que le CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

CONSIDÉRANT que la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

CONSIDÉRANT le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de

santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la résolution de la MRCVG de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer un couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

IL est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRCVG ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais, pour appui.

Adoptée.

2022-07-R6019 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-06-2022 au montant de	23 971.51\$
Les dépenses à payer 15-07-2022 au montant de	65 511.16\$
Les salaires payés au 30-06-2022 au montant de	7 855.27\$

Adoptée.

2022-07-R6020 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

